

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GRANDES MURAILLES

ISIN : FR0012658029

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

GRANDES MURAILLES est un OPCVM qui a pour objectif de gestion, de participer partiellement, sur un horizon d'investissement recommandé, à la performance des marchés français ou étrangers actions, obligations et monétaires et de change tout en recherchant une volatilité moyenne contenue et inférieure à ces marchés. La recherche de rendement s'effectuera dans le cadre d'un profil de risque de long terme comparable à celui d'une allocation composée de 20% d'actions internationales et de 80% d'obligations internationales. Le gérant mettra en oeuvre une gestion discrétionnaire basée à la fois sur une sélection de titres et d'OPC (« Stock- & fund-picking ») et sur la flexibilité de l'exposition aux marchés actions, taux, crédit et change en fonction des opportunités et de ses anticipations de marchés. De ce fait, la politique de gestion pourra évoluer dans le temps rendant ainsi inapproprié la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 20% et 80% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés. La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique qui intègre les fondamentaux de l'entreprise tandis que la sélection des OPC s'effectue sur la base de critères tels que les performances passées, les ratios et notations, la qualité du management, l'expertise et la valeur ajoutée du gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 80% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés. La sélection des signatures autorisées est établie par les analystes crédit de la société de gestion et de son groupe d'appartenance.

Ces analyses s'appuient sur la recherche crédit interne, les recherches crédit de sociétés tierces, les analyses des trois agences de rating ou toute autre source d'information. Le gérant effectue ses choix dans l'univers ainsi défini.

Ces investissements porteront sur des titres de notation au moins égale à BBB ou de notation équivalente pour les émetteurs souverains et assimilés et émetteurs du secteur privé réputés "catégorie investissement", et dans la limite de 30% maximum sur des titres de notation au moins égale à BB- ou de notation équivalente, et/ou sur des titres ne bénéficiant pas d'une notation par une agence de rating. La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -5 et +5.

Le fonds peut également investir dans les obligations callables et/ou puttables.

Dans la limite de 20% de l'actif, l'OPCVM pourra s'exposer à des obligations contingentes convertibles "CoCos" (titres de créance subordonnés complexes émis par des établissements de crédit ou des compagnies d'assurance et pouvant être convertis en actions ou voir leur nominal réduit en fonction de la survenance d'événements déterminés dans le prospectus d'émission).

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 50% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés.

Le fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que sa devise de valorisation.

Le fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger, et dans la limite de 30% de l'actif net en parts ou actions de FIA, et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et respectant les critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Le gérant peut utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés à terme ou optionnels réglementés et sur les marchés de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer, dans la limite de 100% de l'actif, le portefeuille aux risques de taux, de crédit, de change et/ou aux risques actions.

Afin de gérer la trésorerie, Le fonds peut effectuer des emprunts d'espèces.

L'exposition aux indices de volatilité implicite, à travers des futures, comme le VIX et VSTOXX, sera comprise dans une fourchette entre 0% et 3% (en notionnel) de l'actif net du fonds.

Le fonds peut investir dans des stratégies portant sur les dividendes d'un indice actions par l'intermédiaire d'instruments financiers à terme (futures exclusivement). Cette exposition sera comprise entre 0% et 5% (en notionnel) de l'actif net du fonds. Le fonds sera exclusivement acheteur de ces futures sur indices de dividende.

Le fonds peut, dans la limite de 10% de l'actif net, investir dans des OPCVM dans le but de générer un surcroît de performance indépendant de la direction des marchés. Pour ce faire, il investit notamment dans des OPCVM de performance absolue.

A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux). Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%. Le degré d'exposition aux matières premières (hors métaux précieux) au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est inférieur à 5%.

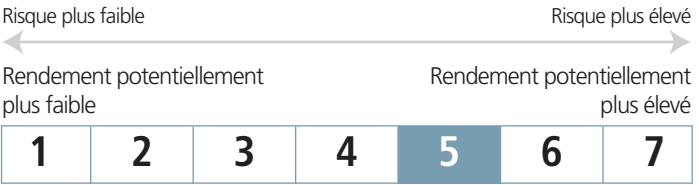
Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque vendredi - au cas où le jour de calcul de la valeur liquidative serait un jour férié légal en France, la centralisation est avancée au jour ouvré précédent -, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.72%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

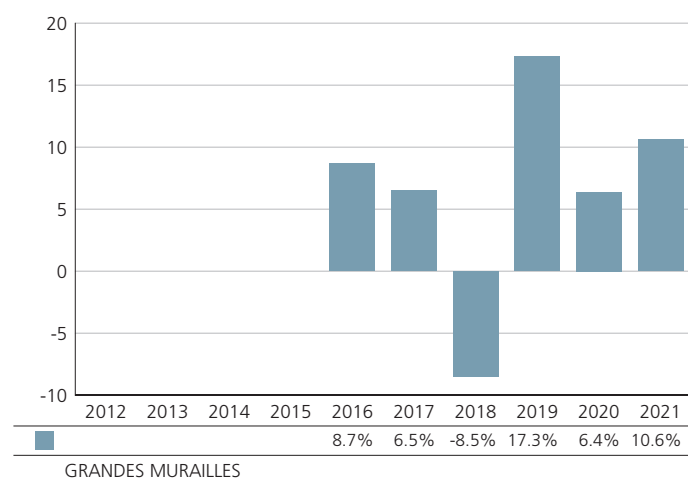
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2015.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'une seule catégorie de part.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.